
CARTE D'IDENTITE ADULTE

PRENDRE RDV OBLIGATOIREMENT

POUR LA DEMANDE & LA REMISE

RDV en ligne sur : ville-morez.fr/mes-demarches-en-ligne/nationalite.html

Ou 03.84.33.10.11 à la Mairie de MOREZ

Vous devez venir avec votre dossier complet :

- 1 Photo **NEUVE** (de moins de 6 mois) jamais utilisée ailleurs, homologuée pièce d'identité.
- Formulaire dématérialisé pré demande en ligne se connecter sur le site ANTS : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Suivre la procédure et bien valider jusqu'au bout vous devez recevoir un mail avec une référence de dossier avec des chiffres et des lettres, vous devez l'IMPRIMER ou venir avec le mail dans votre téléphone pour nous le transférer. C'est votre dossier papier avec un flash code.

- Apporter votre ancienne pièce CNI et/ou passeport
- 1 justificatif de domicile **FACTURE** de moins 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe Foncière ou Taxe d'habitation (échancier et impôt sur le revenu refusés)

Pour les enfants majeurs habitants chez leurs parents ou un tiers :

- justificatif de domicile de moins d'un an des parents

- attestation d'hébergement manuelle

- carte d'identité en ORIGINAL au nom du justificatif de domicile

- Acte de naissance si la personne ne possède pas de pièce d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans. Vérifier sur internet si votre commune de naissance et reliée COMEDC dans ce cas pas besoin de demander votre acte.
- En cas de **perte ou de vol Timbre fiscal à 25 Euros** qui peut être acheté en ligne en même temps que la Pré demande. La déclaration de perte se fera en Mairie.

IMPORTANT : Rappel la prolongation de 5 ans est valable que pour les personnes **majeures**, et qui ne sortent pas du territoire (la Suisse n'accepte pas de prolongation, comme l'Espagne et le Portugal)